



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.15/1
29 mai 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services, et des produits de base

Réunion d'experts sur les moyens de renforcer les capacités
de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires
des pays en développement, y compris de produits très spécialisés
tels que des produits écologiques
Genève, 16-18 juillet 2001

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques
4. Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion d'experts.

II. Annotations

Point 1 : Élection du bureau

1. Il est recommandé aux participants d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Un calendrier indicatif des séances est joint au présent document.

Point 3 : Moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques

3. On observe une hausse de la demande et du commerce de nombreux produits agricoles; cela est particulièrement vrai pour les fruits et légumes, la viande et le poisson, ainsi que pour certains produits transformés et produits très spécialisés. En outre, les nouvelles exigences des consommateurs en matière de sécurité et de qualité des aliments ont entraîné un accroissement de la demande de certains produits de qualité et de produits biologiques. Cette tendance nouvelle et forte laisse entrevoir des perspectives favorables pour certains produits spécialisés et peut également créer de nouveaux débouchés à l'exportation, surtout si les pays développés réforment, comme il est escompté, leurs politiques agricoles.
4. Les participants examineront les aspects directifs, commerciaux et techniques de la production et du commerce des produits agricoles et alimentaires. Ils recenseront et évalueront les possibilités qui s'offrent et définiront les mesures qui doivent être prises dans le contexte des actuelles structures de marché et conditions d'accès aux marchés. Ils pourraient plus particulièrement s'intéresser aux aspects suivants : accès à l'information et au financement; recherche-développement appliquée à la production et à la transformation de produits de qualité; différenciation des produits; capacités techniques; politiques intérieures et extérieures de soutien; normes de certification; marques de commerce; incitations; commercialisation et mesures de facilitation; possibilités concernant la coopération régionale et les partenariats interentreprises.

Documentation

TD/B/COM.1/EM.15/1 Moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques.

Point 4 : Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion d'experts

5. La Réunion d'experts adoptera des conclusions ou des recommandations, qui seront évaluées par les États membres avant d'être soumises à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa sixième session, en février 2002. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la conclusion de la Réunion.

CALENDRIER DES SÉANCES

16 juillet 2001	17 juillet 2001	18 juillet 2001
(10 heures - 13 heures)	(10 heures - 13 heures)	(10 heures - 13 heures)
<p><u>Plénière</u></p> <p>Déclaration liminaire</p> <p>Point 1 : Élection du bureau</p> <p>Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p><u>Discussions informelles</u></p> <p>Point 3 : Moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques</p>	<p><u>Discussions informelles</u> (suite)</p> <p>Point 3 : (suite)</p>	<p><u>Discussions informelles</u> (suite)</p> <p>Point 3 : (suite)</p>
(15 heures - 18 heures)	(15 heures - 18 heures)	(15 heures - 18 heures)
<p><u>Discussions informelles</u> (suite)</p> <p>Point 3 : (suite)</p>	<p><u>Discussions informelles</u> (suite)</p> <p>Point 3 : (suite)</p>	<p><u>Plénière</u> (séance de clôture)</p> <p>Point 4 : Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion d'experts</p>

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre avant la Réunion une brève communication au secrétariat de la CNUCED; les communications seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Pour faciliter un échange structuré d'expériences nationales, les experts sont invités à s'inspirer, s'ils le souhaitent, des thèmes énumérés ci-après pour rédiger leur communication. Ils pourront décider d'accorder une attention particulière à un ou plusieurs de ces thèmes qui concernent plus particulièrement leur pays et dont des enseignements pourraient être tirés au profit des autres participants. Ils sont invités à fournir des exemples illustratifs concrets.

Thèmes suggérés

Tendances

- Production et exportation de produits agricoles et alimentaires, y compris de produits très spécialisés (par exemple, quantité, composition, valeur ajoutée, productivité, compétitivité);
- Incidences des préférences tarifaires, par exemple pour les pays ACP;
- Incidences et perspectives du commerce régional de produits alimentaires;
- Surprix procurés par les produits biologiques;
- Produits très spécialisés et produits biologiques offrant les meilleures perspectives de production et d'exportation à l'avenir;
- Incidences des subventions et autres mesures de soutien à l'agriculture dans les pays développés sur les exportations et la compétitivité des produits alimentaires des pays en développement.

Renforcement des capacités de production et d'exportation

- Mesures permettant de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires en général, et de produits biologiques en particulier, dont :
 - Travaux de recherche et études de marché;
 - Rédaction et application de textes législatifs;
 - Élaboration de normes nationales pour des produits très spécialisés et l'agriculture biologique;
 - Services d'appui à l'agriculture;
 - Autres types d'appui public et technique;
 - Développement de marchés locaux pour les produits biologiques;
 - Sensibilisation aux avantages et aux possibilités offertes par l'agriculture biologique;
 - Mise en place d'une infrastructure de certification ou d'agrément pour les produits biologiques et respect des normes du système d'analyse des risques aux points critiques (système HACCP) en général;
 - Réduction des coûts de certification;

- Rôle des pouvoirs publics, nationaux et locaux, des ONG, des associations d'agriculteurs, des associations professionnelles et autres acteurs dans la promotion de la production et de l'exportation de produits biologiques et autres produits alimentaires;
- Rôle des foires commerciales et autres filières de commercialisation dans le renforcement des capacités d'exportation des pays en développement;
- Incidences des multiples normes concernant la qualité et les produits biologiques, et stratégies possibles (par exemple, reconnaissance mutuelle, harmonisation, amélioration de l'information, accords SPS et OTC);
- Intérêt et faisabilité d'amalgamer différentes normes telles que les normes ISO 9000, ISO 14000 et le système d'analyse des risques aux points critiques (système HACCP).

Stratégies commerciales

- Besoins en matière d'information commerciale (par exemple, normes et règlements, débouchés commerciaux, etc.);
- Moyens d'améliorer l'accès à l'information commerciale, en particulier dans le cas des petits producteurs;
- Incidences sur la production, les prix et les exportations du rôle croissant que jouent dans le commerce alimentaire des entreprises internationales de vente au détail telles que les chaînes de supermarchés;
- Enseignements fournis par l'expérience concernant les relations contractuelles et autres avec des chaînes de supermarchés et des entreprises agroalimentaires internationales verticalement intégrées;
- Possibilités pour les entreprises des pays exportateurs de réaliser des ventes directes;
- Création de noms de marque ou différenciation des produits sur des marchés importants;
- Rôle des mécanismes de coopération entre exportateurs;
- Rôle des pouvoirs publics.

Accès aux marchés

- Principaux obstacles à l'accès aux marchés internationaux de produits alimentaires, y compris de produits biologiques;
- Moyens de surmonter ou d'éliminer ces obstacles;
- Moyens d'améliorer l'accès aux marchés des exportations agricoles et alimentaires des pays en développement (par exemple, simplification des procédures d'importation et d'exportation, meilleure application des principes d'équivalence et du traitement spécial et

différencié accordé aux pays en développement, utilisation de contingents tarifaires pour faciliter les importations de produits biologiques, etc.);

- Questions en rapport avec l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce dans le contexte des normes applicables aux produits biologiques et des procédures d'évaluation de la conformité;
- Intérêt et faisabilité de l'application de préférences tarifaires ou d'un système SGP pour les produits biologiques provenant des pays en développement;

Assistance technique

- Principaux besoins en matière d'assistance technique pour la promotion de la production et de l'exportation de produits alimentaires et agricoles, y compris de produits biologiques (par exemple, analyses directives et analyses de marchés, qualité et produits biologiques);
- Rôle de la CNUCED, en collaboration avec le Centre du commerce international et d'autres organisations internationales compétentes.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications (sur papier et sous forme électronique) avant le 6 juillet 2001 à : Mme Sophia Twarog, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED, E.8034, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse); tél. : +41 22 907 5082; télécopieur : +41 22 917 0247, courrier électronique : sophia.twarog@unctad.org
